



Conditions générales 2016-2017

Jours et heures d'ouverture

La garderie est ouverte du lundi au vendredi.

Lundi au jeudi de **6h30 à 18h00.**

Vendredi de **6h30 à 17h30.**

Pour une éventuelle modification de l'horaire, voir avec la direction a annoncé un mois à l'avance.

Les retards seront sanctionnés d'une somme de **CHF. 10.00 payable immédiatement.**

La garderie sera fermée durant les vacances horlogères, ainsi que tous les jours fériés officiels de l'année.

Arrivée et départ de l'enfant

Les parents peuvent amener leurs enfants, le matin dès 06h30 et au plus tard à **08h30.**
(Dernier délai d'arrivée).

Si l'enfant reste uniquement la matinée, les parents doivent venir le chercher au plus tard à **12h30.**

Dans le cas où l'enfant ne vient que pour l'après-midi, les parents peuvent l'amener dès **13h30.**

Sauf en cas d'urgence, il n'y aura aucun départ ou arrivée entre 12h30 et 13h30 et ce, afin de respecter la sieste des enfants. Les parents qui autorisent une tierce personne à venir chercher leurs enfants, devront en **informer à l'avance la direction**, ceci est aussi valable en cas de difficultés familiales.

Nourrissons et bébés

Chaque enfant devra avoir une paire de pantoufles.

Les vêtements et chaussures portés par l'enfant ou déposés à la garderie devront être marqués du **prénom ou des initiales de l'enfant.** La garderie des Papillons décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommages.

L'hygiène corporelle et la tenue vestimentaire des enfants devront être des plus correctes.

Les vêtements prêtés par la crèche seront nettoyés et restitués au plus vite.

Repas

La garderie propose les repas suivants :

Jusqu'à 07h00-7h30	Petit-déjeuner
08h30	Petite collation
11h00	Dîner des bébés (jusqu'à 18mois)
11h30	Dîner des plus grands
15h00	Goûter des bébés
15h30	Goûter des plus grands

Discipline

La garderie « Les Papillons » se réserve le droit de se séparer d'un enfant en cas de problèmes de discipline ou d'intégration.

Sécurité

Il est interdit d'apporter à la garderie des allumettes, briquets ou des objets pouvant provoquer une strangulation, un étouffement ou des lésions (bijoux, pièces de monnaie, billes, couteaux, objets tranchants, etc...)

Jouets et objets de valeur

Les enfants ont la possibilité d'apporter leur jouet préféré, la garderie ne répond pas des éventuels dommages ou pertes, de même que pour les objets de valeurs (bijoux ou autre).

Visites

Durant la journée, les parents ne sont pas autorisés à rendre visite à leurs enfants, sauf en cas exceptionnel et dûment justifiés.

Tarifs

Les tarifs sont applicables en fonction du taux en rapport avec vos salaires et selon la notification de taxation.

Conditions de paiement

Le paiement doit intervenir selon la date **indiquée sur la facture du mois s pour le mois suivant** (Exemple : le loyer). En cas de non-respect du paiement, la garderie « Les papillons » se réserve le droit de ne pas accepter l'enfant et de faire valoir ses droits juridiques.

Le paiement est à effectuer en espèces ou sur le compte bancaire ou auprès de la direction et ce jusqu'au **10 du mois, dès la date d'émission**.

Les frais de rappels seront facturés CHF 20. -

Les tarifs, comprennent **vacances et jours fériés officiels**.

Maladie ou accident de l'enfant

Le paiement des contrats mensuels et des réservations journalières, devra se faire même en cas d'absence de l'enfant.

La direction de la garderie se charge d'avertir les parents en cas d'accident ou de blessure de l'enfant.

Assurance de l'enfant

- a) Tous les enfants accueillis à la garderie doivent être assurés contre la maladie et les accidents (l'assurance maladie est obligatoire en Suisse).
- b) Il est conseillé aux parents, pour ceux qui ne l'auraient pas déjà fait, de conclure une assurance responsabilité civile familiale.

Résiliation

La résiliation du présent contrat sera effectuée par écrit **deux mois** à l'avance par **pli recommandé**. La résiliation en dehors du délai précité ne sera pas prise en compte.

Copie pour les parents

Inscription

La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation du règlement des « Papillons».

Résiliation

La résiliation du présent contrat sera effectuée par écrit deux mois à l'avance par **pli recommandé sauf pour le mois de juillet et décembre.**
La résiliation en dehors du délai précité ne sera pas prise en compte.

Le présent contrat n'est pas transmissible.

Lieu et date :

Signature :

Copie pour la direction

Nom et prénom de l'enfant :

Inscription

La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation du règlement des « Papillons ».

Résiliation

La résiliation du présent contrat sera effectuée par écrit deux mois à l'avance par **pli recommandé sauf pour le mois juillet et décembre.**

La résiliation en dehors du délai précité ne sera pas prise en compte.

Le présent contrat n'est pas transmissible.

Lieu et date :

Signature :